

PUBLIC

Membres de la délégation du personnel CSE, membres de la commission économique, Représentants syndicaux (DS, RS)

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis pour cette formation

DURÉE

5 jours

POINTS FORTS DE LA FORMATION

(Remise d'un support pédagogique)

La loi prévoit une formation économique obligatoire d'une durée maximale de 5 jours pour vous former au fonctionnement du CSE, dans ses dimensions juridiques, économiques et financières.

Le financement est pris en charge sur le budget de fonctionnement du CSE

Formation actualisée et mise à jour en permanence en fonction des évolutions juridiques

FORMATEURS

Juristes Certifiés « Qualité ICPF & PSI »

Experts dans le domaine des IRP
Spécialiste en relations sociales.

PRIX PAR PERSONNE

Suivant devis



Le certificat qualité a été délivré au titre de la catégorie « ACTION DE FORMATION »

OBJECTIF :

- Maîtriser le fonctionnement de l'instance et le rôle de chacun pour exercer efficacement son mandat en équipe.
- Clarifier vos droits et vos missions pour les exercer et les défendre.
- Comprendre et analyser les mécanismes de base de la comptabilité et résoudre les difficultés pour vous faciliter la gestion financière du CSE.
- Appréhender votre entreprise et son avenir sous l'angle économique et financier.
- Analyser les ratios financiers.

PROGRAMME DE FORMATION ÉCONOMIQUE du CSE :

- L'organisation économique et les missions du CSE
 - Le cadre réglementaire
 - Les principales règles de gestion des budgets
 - Les consultations récurrentes et ponctuelles
 - La BDESE
- Les attributions professionnelles, économiques et environnementales
 - Droit d'alerte
 - La réglementation URSSAF
 - Les commissions
 - L'expertise
- Les mécanismes de la comptabilité générale
 - Le rôle économique, les structures juridiques
 - Le plan comptable général
 - Comprendre Bilan, Fonds de Roulement, BFR, SIG
- Les mécanismes de l'analyse financière
 - La rentabilité de l'entreprise, analyse des comptes
 - Les ratios financiers d'exploitation et de rentabilité
 - Les indicateurs sociaux
- Les restructurations, les fusions, scission, plan de licenciement pour motif économique
 - Les impacts d'un transfert sur les salariés et pour l'instance
 - La rupture conventionnelle
 - La situation des entreprises en difficultés